

(non à Dorsbuncker) 1837. **DEM. TRANS.**
Sarrasin, Gustave, ~~Châtelain~~
Sohat rel: m. 15 20. l. 12. C^{ie} 17. 193
+ 29. 10. 18 à l' H. M. Notre Dame St Michel (e. a. d.)
L. à Bruges, n. l. 183 (R^{ste} St Michel).
ex a et ex a au cim mil Bruges sous le n.
222 (S. V) eses et re' au C^{ie} de Herwin (S. V.)

E/25751

St Michel, 28-10-20 env: e. a. d.

EC 353 du 17-1-21 au Gm lo^s de L copie et p^r
visa ead.

Gm 20 l. n. 574 du 14. 1. 21 env liste la
quelle rend. milit. a été inscrite sur l' S. V.
le 25. 10. 19 (R.).

EC 13189 du 27-9-21 au Gm lo^s de L dem
ead en retour bise

Gm 20 l. 440 du 28-9-21; ead n'était pas en concordance
avec la m^l du corps, ce document, accompagné d'un extm
a été rebuéné le 26-1-21 sous n. 3885 (8C)

EC 14367 du 18-10-21 à Mdu dem Li ead
et ext. mat^l a été transmis le 26-1-21 par
le Gm du lo^s de L sous son n. 3885. dans l'affi.
dem documents en caus.

S. V. - 27-12-21- env. p. l' d'ex a en double
n. 476 au nom de Sarrasin (S.)

Mém. 051-58072 le 30-1-22 en communicat. c. a. d. (20)

S. I. n° 480 du 3-2-22 au: liste des corps regroupés sur P. mil^{re} de Steenbrugge (B.E.)

E/C A/2071 du 9-2-22 au Qm Lo^e de L ead
p^r y joindre note rectificative et exch. du reg^l
mat^l (21)

Jm 30 L 132 du 11-2-22, ead en rebu non visé en ext m^l
(22)

M^r Emile Decock, Vekrijer van den N. S.B. Werrieg du
19-2-22: dem. transf. aux frais de l'Etat. Père de ce mil^{re}
n'est revenu que depuis 2 mois de la Chine.

E/C A/26-39 du 23-2-22 à Mdu: ead. et exch. mat^l
avec sa note. Du 30-1-22.

S.E. 22361 du 23-2-22 à M^r le Bourgmestre de Werrieg: dem. à
quelle date le père de ce mil^{re} est revenu de la commune et
le nom de la ville où il s'est établi.

M^r le Bourgmestre de Werrieg du 27-2-22. Père de ce mil^{re}
s'est établi en France à Pouilly sous Charlieu (Loire)
et est revenu de la com^{re} le 8-10-21.

S.E. 22660 du 4-3-22 au Mdu: Père de ce mil^{re} n'est revenu
à la com^{re} que le 2-11-21. dnd s'il autorise l'exch. aux frais de l'Etat.

Sarrarijn- Gustave: Emile
20.1.1913

Man. 0615/10 du 15.3.22. Restitution du corps peut
être faite aux frais de l'Etat.

SE 23038 du 18.3.22 à M. le Secrétaire de la P.N.C.
de Werrieg: Env. L. form. à faire compl. par la fam.
et à renv. accomp. du permis d'inh.

SE 23315 du 31.3.22 au C.V.: Env. dossier p. l'exb.
aux frais de l'Etat.

S.V. du 22-4-22 env. P.V. d'exb. en double n° 59.

Moniteur, n° 180 du 1-10-22 renseigne,
Mil. au nom de Sarrarijn, Gustave, Emile.

Del. 0615/10 du 10.1.23 donne adresse
de M. Sarrarijn Louis, Baraque 1243
12/48 Werrieg.

